

Quoi de neuf



Informations Syndicales



Smals

01/2018

La CGSLB@Smals demande que Smals respecte les lois !

Nous vous informons que votre employeur Smals refuse de respecter la législation en matière d'octroi du crédit-temps en fin de carrière pour le personnel dirigeant de Smals.

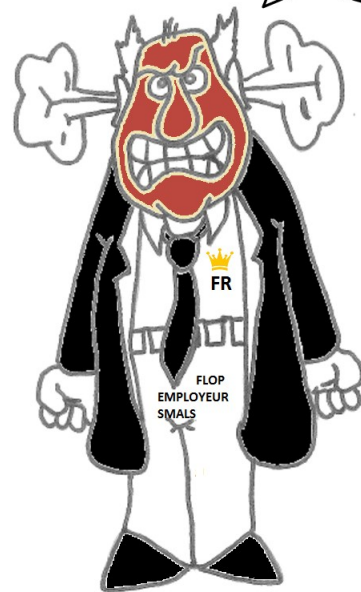
Cette politique d'interdiction mise en place par notre administrateur-délégué, Frank Robben, est contraire aux dispositions légales en la matière pour favoriser une fin de carrière « en douceur » pour ceux qui le souhaitent.

Nous constatons que le dialogue social avec les partenaires sociaux reste difficile à installer durablement pour l'ensemble des problématiques abordées. Des résultats sont engrangés (télétravail, gardes) mais ils nécessitent toujours une pression intense et durable de la part de vos délégués syndicaux. La confiance n'est pas au rendez-vous ! C'est regrettable ! Et contre-productif pour Smals et l'augmentation de la productivité tant souhaitée par notre administrateur-délégué !

De grands défis attendent Smals. Mettre les collaborateurs dans les meilleures conditions de travail et accepter un dialogue social avec leurs représentants est essentiel pour la réussite de ces défis.

Rappelons qu'il est primordial pour Smals de respecter et d'appliquer la législation mise en place par les organisations de travailleurs et d'employeurs de ce pays. Ces législations ont, par ailleurs, été avalisées par les pouvoirs politiques et traduit en textes législatifs !

C'est moi le "patron", c'est moi qui décide !



CGSLB@Smals

Fabrice Lejeune, Président

Des questions, plus d'informations ? Contactez-nous !

